

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 7-441-1933 promulguant dans la colonie le décret du 17 juin 1922 portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à la convention commerciale franco-tchécoslovaque du 2 juillet 1928, signé à Paris le 12 mai 1933.

n° 7-441-1933

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
21 août 1933

Numéro JO  
n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro  
31 août 1933

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 17 juin 1922 portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à la convention commerciale franco-tchécoslovaque du 2 juillet 1928, signé à Paris le 12 mai 1933, inséré au Journal Officiel de la République française du 7 juillet 1933, Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 838, non datée,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 17 juin 1922 portant publication et mise en application provisoire de l'avenant à la convention commerciale franco-tchécoslovaque du 2 juillet 1928, signé à Paris le 12 mai 1933.

#### Art.2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.